

EXTRAITS DES RAPPORTS DE M. L. WILLEM

Ingénieur en chef Directeur du 8^e Arrondissement des Mines, à Liège.

SUR LES TRAVAUX DU 1^{er} ET DU 2^e SEMESTRE 1899

*Charbonnage du Hasard. — Organisation du travail.
Journée de 8 heures.*

[3318]

J'ai eu l'occasion de signaler dans mon rapport du second semestre de 1897 ⁽¹⁾ l'intéressante expérience tentée par la direction des travaux du charbonnage du Hasard en vue de la suppression du poste de nuit.

Le recrutement du personnel de ce poste devenant de plus en plus malaisé, le travail avait été organisé en trois postes de huit heures.

Le poste des abatteurs limité de 6 heures du matin à 2 heures de relevée, l'ancien poste de nuit, descendant à 2 heures, pour remonter à 10 heures du soir ; enfin une troisième équipe de travailleurs, constituant l'infime minorité de la population du fond, 4 % environ, était occupée à l'avancement de certains travaux préparatoires d'une exécution urgente.

Le recrutement du second poste devint d'abord beaucoup plus aisé, mais par la suite cet avantage faiblit et la direction de la mine décida de supprimer ce poste, dans la mesure du possible.

Certes, le séjour dans la mine des ouvriers de toutes catégories, réduit à 9 heures au maximum, constituait une amélioration sérieuse du sort de nombreux travailleurs, néanmoins une grande partie d'entre eux refuse à nouveau d'accepter du travail au second poste, limité entre deux et dix heures du soir.

Tout bon ouvrier, connaissant convenablement son métier et sûr de trouver de la besogne partout, désire travailler de jour, il ne reste pour la nuit, que les travailleurs médiocres, à faible rendement qui sont forcés d'accepter ce qu'on leur offre.

⁽¹⁾ *Annales des Mines de Belgique*, t. III, p. 869.

L'ouvrier qui cesse le travail à 10 heures du soir, rentre chez lui vers onze heures, il habite le village, c'est au moment où sa famille dort de son premier sommeil, qu'il vient demander son bain et son repas !

La ménagère doit rester tard levée pour son mari, elle doit comme par le passé, envoyer dès le matin ses enfants à l'école ; il y a donc une réduction notable de la durée de son repos. C'est là une des meilleures raisons à donner pour justifier l'échec relatif de l'innovation. Il importait donc de réduire au minimum le personnel qui ne travaille pas pendant le poste du jour et depuis le 1^{er} juin, les 1^{er} et 2^d postes ont été réunis en un seul.

Au commencement de 1897 la proportion des ouvriers de jour était 63 % de la population totale du fond, en 1898 après l'application du système des trois postes, elle était de 75 %, actuellement elle atteint 87 %.

La descente s'effectue entre 5 h. 30 et 6 heures du matin, les ouvriers occupés aux chantiers les plus éloignés des bures descendant les premiers, la remonte s'effectue à 2 h. 30 pour tout le monde.

Nous examinerons, ci-dessous, l'application du système aux travaux de déhouillement proprement dits et aux travaux préparatoires.

a) *Travaux de déhouillement.* — On conçoit que pour pouvoir effectuer simultanément, le bosseyement, l'abatage, le remblayage ainsi que le transport des pierres et du charbon, une disposition spéciale des tailles doit être adoptée.

Je décris, ci-dessous, un chantier type :

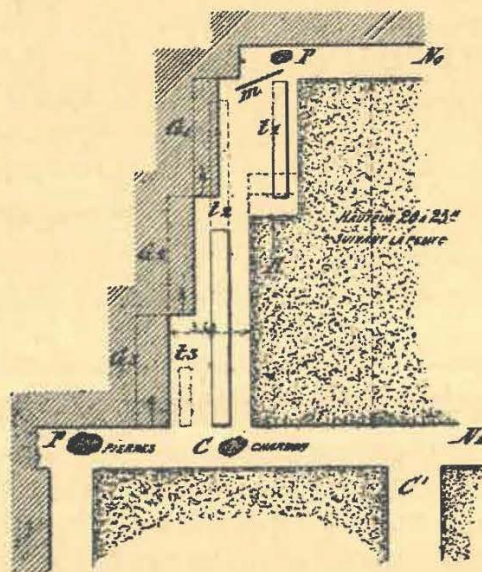
La couche Jeanne se présente dans la concession du Hasard, uniquement en plateau de 25° de pente avec une puissance utile d'environ 0^m.80 ; entre deux voies d'étage séparées par 80 mètres de hauteur verticale, s'opère le déhouillement complet de la tranche, par tailles chassantes, à gradins renversés sans laisser de massif intermédiaire réservé, comme cela se pratique généralement dans les cas d'exploitation moins intenses. Ici la taille inférieure doit toujours marcher la première, nécessairement, en effet :

Considérons la disposition d'une taille type, en marche ; sur le niveau supérieur N₀ deux bosseyeurs et leur manœuvre forent leurs trous de mine, enlèvent les déblais provoqués par le tir des mines, effectué la veille, en dehors du poste d'abatage. Ces pierres sont lancées dans la tôle t₁ au pied de laquelle le remblai monte à mesure

qu'avance le gradin G_1 . Bosseyeurs et manœuvre du niveau N_0 sont également chargés du boisage et de l'entretien de la voie à l'avancement de laquelle ils sont commis. Un madrier, m_1 empêche les pierres de tomber dans la taille.

Dans cette dernière trois haveurs sont occupés à l'abatage des gradins $G_1 G_2 G_3$, le charbon descend sur la tôle t_2 , un boteur et parfois deux, sont attachés au service de la taille.

Le personnel est complété par un chargeur placé au pied de la



taille. Quand c'est nécessaire un manœuvre supplémentaire vient aider les hommes chargés du remblayage.

L'examen de la figure montre qu'à mesure de l'avancement du remblai en R les tronçons inférieurs de la tôle t_1 doivent être détachés, ils sont transportés latéralement et viennent se placer sur la tôle t_2 qu'ils allongent à mesure de l'avancement du gradin G_1 . — Celui-ci terminé le premier, t_2 devient tôle à remblai et ses tronçons inférieurs sont placés en t_3 pour servir de tôle à charbon.

On voit par cette disposition que le remblai se trouve toujours à proximité des fronts, et que sa confection ne gêne pas les ouvriers abatteurs dans leur travail, ni le transport du charbon sur les tôles.

On voit également qu'il est nécessaire que la taille inférieure marche en avant pour éviter le transport horizontal des pierres du bosseusement, transport qui, dans l'espèce, est supprimé totalement,

